

Rapport de la COFIN sur le préavis N°07/2011 concernant la création du Mémorial de la Chapelle St-Leodegarus

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La COFIN composée de Madame Ch.Perrenoud et de Messieurs K.Olejak, E.Rochat, L.Pescante et A. Vionnet président rapporteur, s'est réunie le lundi 14 mars 2011 à la Maison de Commune. Se sont excusés Messieurs M. Metzler et C. Herrero.

Etaient présents, M. A.Bovay, Municipal des Finances, M. S. Roulet, boursier. Ils ont répondu avec clarté et compétence à nos questions et nous les remercions.

En préambule, les membres de la COFIN remercient M. André Guex pour la donation du terrain sans quoi ce mémorial n'aurait pu être créé.

Coût des travaux

La Municipalité a retenu une entreprise du village pour les travaux de paysagistes, y compris l'entretien pendant 2 ans pour les aménagements extérieurs. Par la suite, les travaux d'entretien seront repris par les jardiniers de la Commune.

Les honoraires d'architectes et de l'historienne sont un peu plus élevés que pour une construction normale, cela demande un travail plus fin.

Un montant de CHF 150'000.00 figure au plan des investissements pour 2011. Le supplément d'environ CHF 75'000.00 provient des coûts dus aux divers travaux de marbrerie, graphisme, aménagement des supports pour panneaux didactiques, etc.

Nous pouvons relever que la Municipalité pourra encaisser une rentrée d'argent grâce à la vente de plaquettes.

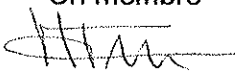
Au vu de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis N° 07/2011, à savoir :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Procéder aux démarches nécessaires à l'inscription des servitudes auprès du Registre Foncier ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 225'000.-- TTC ;
- ⇒ Financer les travaux par la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Le président rapporteur


Alain Vionnet

Un membre


Klaus Olejak